HIRRAL BAR



POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT: Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 six mois-14 s sun an 25 s s

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain). Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 9 Janvier 1868

BULLETIN.

Chaque jour s'accentue davantage l'importance que tend a prendre la question d'Orient dans les preoccupations actuelles. L'on prévoit des maintenant qu'un conflit pourrait surgir de ce côté, en même temps qu'un autre se declarerait sur les bords du thin. Voici ce que nous lisons dans le Globe de Londres; la nouvelle qu'il donne est confirmee pas les journaux les mierx informes :

« L'ambassadeur turc à Vienne, Haiden Effendi, a reçu l'ordre de se rendre à Londres sans délai aucun. Les représentants de la Russie vont arriver prochaie nement à St-Pétersbourg La concentra tion apparente de toutes les vues du cabinet de l'empire russe vers un seul et unique but, présente un étrange contraste avec l'incertitude qui règne aujour d'hui dans les conseils des cabinets de · l'Occident. La Russie a certainement bien

choisi son temps.

De leur coté, les journaux moscovites
s'attachent à désintéresser l'Augleterre
dans le conflit oriental en tournant ses desirs vers l'Afrique ; et l'expédition d'Abyssinie nous prouve que ces conseils ne sont pas en opposition avec les vues de Foreign-Office

Si nous en croyons le Times, lord Clarendon aurait déclaré à des hommes d'Etat italiens que si la guerre européenne éclate, l'Angleterre s'abstiendra d'y prendre part et gardera une neutralité sympathique à la France, pour ne pas dire plus. »

Une feuille officieuse de Vienne, le Débat, croit savoir que la dernière dé-marche de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre auprès de la Porte, pour l'engager à élen lre à tout l'empire turc les concessions accordées à l'île de Crête, a reçu l'adhésion de la Prusse, tandis que l'Italie et la Russie sont restées à l'écart. Le Débat voit dans l'adhesion de la Prosse un événement significatif.

Les journaux anglais sont remplis de douloureux détails sur la détresse des populations ouvrières. Voici ce que nous lisons dans l'Evening Star, de Londres:

Quand est-ce que l'on n'entendra plus dire que, dans une partie de notre pays, un homme meurt d'indigestion pour avoir mangé avec excès, tandis que, dans un autre endroit, une femme périt d'inanition les dents enfoncées dans la chair de son bras? Depuis deux ans, plus d'un million d'Anglais sont morts uniquement de

Les lettres d'Angleterre disent aussi qu'il serait question d'un soulèvement dans le Sud de l'Irlande.

En Amérique, on craint un mouvement fenian contre le Canada.

Dans le Nord de la Russie, la peste si bérienne se joint à la famme et detruit les derniers troupeaux du peuple affame Les recits de feuilles moscovites ne sont pas moins afifigeants que ceux de la presse anglaise.

Il paraît que le gouvernement russe se repent de ses libéralités momentanées envers la Pologne. Un ukase du 26 mai avait permis à un certain nombre d'exilés de rentrer dans leur patrie. Un nouvel édit abroge ces dispositions bienveillantes.

D'après les lettres de Rome, le Souverain Pontife a fait remettre au cardinal Andrea une rétractation que le prélat a aussitôt signée. De Rome également, il nous vient la nouvelle que Mgr Darboy, archevêque de Paris, et Mgr L Bonaparte, prélat du Saint-Siège, et Mgr Lucien acceptés par le Pape comme cardinaux. La promotion aura lieu au mois de mars.

On lit dans la Patrie :

Une lettre de Beyrouth, du 24 dé-cembre, nous assure que Daoud-Pacha vient de donner sa démission de gouverneur général du Liban, en déclarent que le pays ne peut rester dans les conditions géographiques où il se trouve actuellement piacé.

Nous souhaitons vivement, ajoute l'Union, que cette nouvelle soit confirmée. La retraite de Daoud serait une première satisfaction donnée aux légitimes interêts des chrétiens du Liban. Nous avons dit souvent et nous ne saurions trop répéter, que la France, de son côté, est engagée d'honneur à sauvegarder les droits l'autonomie chrétienne de ces popula-

La frégate Norara, qui rapporte les restes mortels de l'empereur Maximilien n'arrivera à Trieste que vers le 12 janvier. De grands préparatifs sent faits pour la procession funeraire qui aura lieu. Le roi des Belges n'y assistera pas, comme on l'avait dit, mais il y sera représenté ainsi que la cour d'Autriche.

J. REBOUX.

Il serait question, nous disent nos correspondances parisiennes, d'une lettre que Empereur adresserait au ministre d'Etat à propos de la crise industrielle et de la cherté des subsistances. J. R.

Nous avons reproduit dans notre nu-mero du 5 janvier, la lettre que Mgr l'archevêque d'Alger a adressée aux journaux français. — La peinture saisissante et malheureusement trop vraie, des maux horribles que la famine fait endurer aux populations algériennes, produira dans toute la France une impression profondément douloureuse. En effet, les Algériens ne sont-ils pas, pour ainsi dire, nos com-patriotes? — Or, dans notre pays foncièrement religieux et catholique, la com-munaute de patrie doit rapprocher tous les cœurs, pour les unir et les confondre dans les sentiments d'une confraternité toute chretienne. - Sans doute, les Musulmans ne nous rendront pas immédiatement en reconnaissance tout ce que nous pourrons leur donner d'intérêt et de dévouement. Mais, croyons le bien, un jour, ce peuple que nous avons conquis par la force invincible de nos armes, nous aurons le bonheur de le gagner à notre religion et par conséquent à notre civilisation par la puissance irresistible de nos bienfaits.

C'est bien dans ce sens que l'appel de Monseigneur d'Alger sera entendu à baix. La charite vraiment inépuisable de nos concitoyens s'est émue. Déjà, des of frandes généreuses et assez nombreuses ont été faites. Elles seront adressées immédiatement à leur destination. Quand il s'agit à soulager des souffrances aussi cruelles, il le faut faire vite; les dons les plus minimes seront reçus avec reconnaissance et les envois se l'eront toujours sans

Mais, dira-t on peut-être, pourquoi tant se préoccuper des misères lointaines? n'en avons nous pas assez à sculager autour de nous? — C'est vrai, il y a beaucoup à faire dans notre ville sa faveur des malheureux. On fait beaucoup deja-et, hous en sommes certain, cet appel n'empêche a pas que l'on continue à faire beaucoup. Nous dirons même que l'on fera de plus en plus; car, c'est là une vérité que l'expérience démontre tous les ours, la charité est comme butes les facultés de notre intelligence et comme toutes les autres qualités de nure âme, dans le repos, dans l'inaction, elle s'affaiblit, elle s'éteint ; et, au contiaire, dans l'action, dans l'exercice souveit répété, elle se vivifit et grandit.

Le Corps législatif a voté mardi une somme de 400,000 fr. destine au sou-lagement des populations de notre colonie. La France sera louiours le pays des pensées nobles et généreuses, mais gar-dons-nous de croire que cete initiative du gouvernement nous dispense d'agir de notre côté. Ce n'est pas tros des forces combinées de la charité prvée et de l'assistance administrative poir faire face aux exigences impérieuses et pressantes d'une situation digne de tout notre in-

J. REBOUX.

Nous rappelons à nos ecteurs que M. Motte-Motte se charge de fare parvenir les dons à leur destination.

UNE INTERPELLATION.

Le gouvernement va être appelé à se prononcer. Dans quelques purs, MM. Pouyer Quertier, Brame et quatre-vingts de leurs collègues vont dépose une inter-pellation sur la crise indutrielle qui eprouve si durement la France

eprouve si durement la Franca

Les bureaux du Corps législitif autoriseront ils la demande formuée par les mandataires du pays ? Il nois paraît impossible que la majorité refue cette satisfaction aux vœux de la naton Pourtant il ne faut pas trop s'illusioner sur les tendances d'une partie de la hambre. Les mots de liberte commerciale de laisserfaire, de laisser-passer, de lbre-échange enivrent encore les esprits swerficiels que les chiffres effraient. En outs, le ministre d'Etat, M. Rouher, dispose i'un certain nombre de voix, et son impobation entraînerait avec élle celles des députés dévoues à la politique gouvernementale.

Si des craintes assaillissent notre esprit,

Si des craintes assaillissent notre esprit, est qu'il nous est difficile doublier l'atc est qu'il nous est difficile doublier l'ai-titude gouvernementale dens ces derniers temps, et il est utile de rapper que, mal-gré les demandes réitérées es manufac-turiers, des chambres de commerce, l'energique appui prêté par lapresse indé-pendante, pour obtenir une enquête sur pendante, pour obtenir une enquête su les résultats des traités de commerce nous avons vu le ministre d'att, le mi-nstre de l'agriculture et de commerce re fuser toutes mesures de cette mure.

Au gouvernement issu du siffrage uni-versel, nous avions demande di soumettre au contrô e de tous son ngime éco-nomique, el oubliant son origne, il a ré-pondu pour ces mots: Laissezfaire! lais-sez-passer!

sez-passer?

Que l'interpellation soit accréée ou refusee, l'acte de MM. Pouyr-Quertier,
Brame, etc., etc., nous paral appele à
avoir un grand reteutissement, it si, semblable à ceux que la lumiée effraie, le
gouvernement ne veut pas laissir discuter
sa politique commerciale dans le sein du
Corps legislatir, les populations industrielles sauront faire peser sir qui de
droit la responsabilité des wuffrances
q l'elles endurent.

ALEX. JURANT.

(Moniteur industriel.) ALEX. BURANT.

La loi Militaire

AU CORPS-LÉGISLATIF.

AU CORPS-LÉGISLATIF.

Elle est revenue ao Palaîs-Bourbon, cette loi militaire si contestée et si digne de l'être. Le « compte rendu », notre sent oracle — oracle d'ailleurs salué, d'puis son origine, avec une deférence due à sa juste et loyale impartialité — le « compte rendu » content les articles du projet tel qu'il est enfin sorti des dernières delibérations de la commission On les lit avec l'autention et l'auxiété qu'ils méritent. Relevons les principaux. Peu d'intéréis aussi graves sont en jeu.

La question de la « taille » est résolue par un abaissement : avec un mêtre cinquante-cinq centimètres on sera soldat. Pourquoi cette limite? Pourquoi ne pas laisser la condition de « valuité » primer toutes les autres? A cinquante-quatre centimètres vaut on moins qu'à cinquante-cinq? L'homme ne se mesure t il pas plus à sa force qu'à sa hauteur? Tel individu trapa et vigoureux n'est-il pas preférable à tel autre un peu plus grand, mais mons bien constitué! Puisqu'on estime que la petitesse des exemptes in flue sur la moyenne des générations, pourquoi réserver au mariage, par suite de l'exemption, les hommes qu'i n'atteignent pas même le mêtre et cinquante-cinq centimètres? C'est courir la chance de multiplier les nains. Selon nous, le mieux serant de n'avoir pas de limite.

La question de mariage est résolue par trois années. Tout soldat de la réserve pourra se marier durant ses trois dernières années. Elle n'est pas complète pour nous, puisqu'elle se combine avec les neut and es service que nous voudrions voir réduits à huit. Esperons que le débat se reprendra sur la durée de ce service actif.

La question de mobile a tourné comme nous nous y attendions. Si le remalage.

à huit. Esperons que le débat se reprendra sur la durée de ce service actif.

La question dn remplaçant dans la garde nationale mobile a tourné comme nous nous y attendions. Si le remplacement n'est pas permis, les exemptions, les dispenses et les substitutions sont autorisées. Ainsi, d'une part, les jeunes geus qui se sont fait remplacer dans l'armée sont compris dans la garde mobile : ce qui n'est une lourde et dure innovation; et de l'autre, on admet la substitution dans la même famille jusqu'au sixième degré inclusivement, et à la condution que le substitué n'ait pas quarante ans.

Pu s arrive la longue sèrie des dispensés : 1º ceux qui ont le droit de requérir la force publique, c'est-à-dire magistrats de tous degrés, maires et officiers de paix; 2º ouvriers de l'Etat pour la marine et l'armée; 3º douaniers et préposés des contributions indirectes; 4º facteurs de la poste; 5º mécaniciens de locomotives sur les chemins de fer; 6º instituteurs publics et libres avec leurs adjoints, à raison d'un par trente élèves, professeurs des lycees et colléges; 7º enfin, à titre de « soutiens de famille », dix pour cent du contingent, sur avis du conseil de révision.

Ici reviennent toutes les objections déjà

Ici reviennent toutes les objections déjà Ici reviennent toutes les objections déjà proposées et qui ne sont nullement écariées par la nouvelle rédaction. Les jeunes ouvriers récemment mariés à la ville ou à la campagne, les chefs de petits ateliers, les débutants de l'industrie et des administrations; les recrues de toutes les carrières libérales vont donc être enrôlés dans ce second ban de la réserve?

Quelle perturbation dans les existences, quelle suspension forcée daus les établissements, quelle sppréhension permanente sur la jeunesse jusqu'à vingt six ans et demi! Il est vrai que le « remplacement » en cas de mise en activité de la garde mobile, est permis et qu'il peut être au-

mobile, est permis et qu'il peut être au-torisé au profit du chef d'établissement torisé au profit du chef d'établissement agricole, industriel et commercial, quand sa présence à la tête de cet établissement sera reconnue nécessaire. Mais ne s'aperçoit-on point quel arbitraire est conflé, en ce cas, et au moment le plus décisif, à l'autorité souveraine du conseil de révision ? Est-ce possible ?

Notons, en passant, que la faculté de voyager en France et à l'étranger est laissée aux inscrits de la garde mobile. C'est bien le moins!

Deux dernières questions, enfin, ont été tranchées. L'une est relative au contingent à verser pour la marina. L'autre touche à la situation transitoire entre l'exenération

qui disparait et le remplacement qui so réorganise. Le choix est laissé, pour cette annee, entre les deux modes; et les jeunes gens de la classe de 1867, tirant en 1868, pourront opter à leur gré. Rich n'était plus nécessaire!

En ces conditions, la discussion ne saurait manquer de se renouveler, et, si l'on ose dirs, de se reprendre de lond en comble. Tout est contestable, en effet, dans le travail qui se présente devant la Chambré, et le devoir appelle les députés à un examen plus approfondi que jamais. Its n'y manque cont point.

La seule addition que, pour notre part, nous approuvions saus restriction, c'est celle qui concerne les instituteurs publics et libres. Qu'ou veuille bien le remarquer: non seulement cette disposition pourvoit aux intérêts si menaces des congregations religieuses, mais elle profite à tous les instituteurs des écoles primaires communales ou privees. C'est la destinée de l'enseignement populaire qui est assurée, et il en faut faire honneur à qui de droit, c'est-a-dire à la note excellente du suparieur général des Frères des Ecoles chrétiennes. Les encore, la religion aura sauvé la liberte de l'enseignement et de l'éducation du peuple! — H. De Riancer.

La poursuite contre les journaux de Paris

Nous empruntons au Journal de Paris le spirituel article suivant :

le spirituel article suivant:

Compte rendu critique ou appréciation !
Pichenette, chiquenaude ou croquignole ?
Si c'est « pichenette », nous sommes acquittés. Si c'est « croquignole », mille francs d'amende. Si c'est « chiquenaude », oh! si c'est un cas de jurisprudence et de droit. C'est un cas de bonne aventure, c'est un jeu de patience, c'est un casse-lête chinois. A l'hasard de la fourchette! comme disait une enseigne de ce vieux Paris pittoresque, moqueur et bon enfant, qu'on a remplacé par ce bête de boulevard Sèbastopol et cette grande niaise de rue de Rivoli prolongée.

par ce bete de boutevard sensitupor cette grande niaise de rue de Rivoli prolongée.

On plonge sa plume dans l'encrier, et l'on en retire, suivant les destins propiega ou jaloux, un article innocent ou un délit du poids de mille francs. Nous ne connaissons qu'un seul homme de cabinet qui puisse se tirer tout à fait à son honneur d'un tel problème; nous ne connaissons qu'un seul grammairien qui soit de lempérament à ne pas s'effrayer d'ayoir à marquer la limite irrécusable de « compte rendu critique » et « d'appréciation »; c'est celui qui, dans Molière, enlève si lestement les définitions, celui qui saisit et tranche avec tant de désinvolture et de grâce les nuances de mots les moins sensibles à l'œil du simple vulgaire:

Par comparaison donc, car la comparaison l'Et nous aimons bien mieux nous autres gens Une comparaison qu'une similitude [d'ètude, Mais de songer tout ce qu'il y a d'éminent

Et nous aimons bien mieux nous autres gens Une comparaison qu'une simitude [d'étude, Mais de songer tout ce qu'il y a d'éminent dans la magistrature la plus instruite et la plus éclairee du continent, tout ce qui se trouve d'éloquent dans le parquet et le barreau, tout ce qui se rencontre de distingué dans la pre-se, va être occupé pendant un ou deux mois au Palais, à tous les degrès de juridiction, de la grave question de savoir s'il y a et ou bien s'il y a ou, pour finir par conclure, si l'on veut conclure selon l'exacte vérité, qu'il u'y a ni et ni ou, qu'il y a pâté; voilà de ces perspectives que nous ne pouvons considérer sans un peu de mortificatiou pour notre pays et pour nous-mêmes!

Aux petites tracasseries et à la vigitance sévère dont la presse est l'objet, on dirait, en verité, que nous vivons sous un gourvernement intraitable, ennemi de la publicité et des journaux. Le public se tromperait s'il en jugeait ainsi. Sans aucum règime depuis 1792, ni sous la Convention, ni sous le Directoira, ni sous Rapoteon ler, qui avait sans doute blen des défauts, mais pas celui de s'amuser aux babioles de compte rendu critique et d'appréciation,